



---

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE**  
Mandat 2025-2026 – CA du 20 août 2025



Association des étudiantes et des étudiants  
de Laval inscrits aux études supérieures



---

Mercredi 20 août 2025 À 15h– En hybride

---

**Sont présent·e·s les membres du conseil d'administration suivants :**

Corneille Caroelle Amougou	Lettres et sciences humaines
Dolores Bledjiri Kante Deba	Lettres et sciences humaines
Marion Wilkens Carine Assogba	Droit
Anna Maïmouna Sohima Kone	Sciences de l'administration
Carine Adegbola	Sciences de l'agriculture
Giresse Mpey	Sciences sociales
Guy Alain Sylvanus Kouyo	Sciences de l'administration
Alexia Falle	Médecine
Jourdain Lokossou	Sciences de l'agriculture

**Sont absent·e·s les membres du conseil d'administration suivants**

Dylan Musiol	Médecine
Sabrina Grenier	Science de l'éducation
Patrick Blondin Tsafack	Pharmacie
Anne Dominique D'almeida	Science de l'éducation

**Sont présents les membres du comité exécutif suivants :**

Ingrid Avila Tiomo	Présidente
Felix ConstantinNtonye	Coordinateur aux affaires institutionnelles
Mathilde Kuitche	Coordonnatrice à la recherche
Jeff René	Coordonnateur aux affaires externes
Evederson Previlon	Coordinateur aux affaires financières
Fatoumata Sylla	Coordinatrice aux affaires pédagogiques
Salimatou Tounkara	Coordinatrice aux affaires internes
Guillaume Plante	Attaché à la communication par intérim

**Sont présent·es les observateur·trices suivant·e·s :**

Derrick Thaciano Cakpo	Président d'assemblée
Siméon Roland Ekodo	Adjoint à la Chaire publique-candidat au CA
Moloud Akbarzadeh	Candidate au CA Aelies
Simon Rodrigue Ngos	Sciences de l'éducation
Marie Tremblay	
Charles Gingras	
Louis Xavier Lamy	
Charles-Emile Fecteau	
Jimmy Poirier	
Julie-anne Jardret	
Coline Milhau	
Emmy Lapointe	

---

## Reconnaissance des territoires

Félix Constantin Ntonye procède à la reconnaissance des territoires

### 1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Résolution CA-2025-08-20/01

Proposée par : Alexia Falle

Appuyée par : Dolores Bledjiri

Que soit ouvert le conseil d'administration de l'ÆLIÉS du 20 août 2025.

Pas de demande de vote

**Proposition adoptée à l'unanimité**

### 2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Résolution CA-2025-08-20/02

Proposée par : Marion Assogba

Appuyée par : Evederson Previlon

**Que soit nommé Derrick Thaciano Cakpo président d'assemblée et que Félix Constantin Ntonye soit nommé secrétaire d'assemblée.**

Pas de demande de vote

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution CA-2025-08-20/03**

Proposée par : Alexia Falle

Appuyée par : Marion Assogba

Pas de demande de vote

**Proposition adoptée à l'unanimité**

**4. Adoption des procès-verbaux**

**4.1. Adoption du PV du 28 mars 2025**

Le PV n'étant pas toujours disponible, la proposition est faite de ne plus mettre ce point à l'ordre du jour tant que le PV n'est pas disponible.

**4.2. Adoption du PV du 18 juin 2025**

**Résolution CA-2025-08-20/04**

Des observations sur la mise en place du comité d'enquête ont été faites car sa création n'apparaît pas selon Nicole dans le PV. Jeff rappelle que le huis-clos est discussionnel et décisionnel et la création du comité d'enquête n'a pas annoncé. Et le fait que la résolution n'ait pas été prise après le huis-clos signifie que sa légitimité doit être mise en cause. Le comité a affirmé que la résolution aurait été prise sur basecamp, ce qui n'est pas vrai.

Pour le président d'assemblée, une décision doit être annoncée pour figurer dans le PV, et il y a eu entorse à la procédure à ce niveau malgré que la commission ait fait son travail. Giresse de renchérir que l'information n'a certes pas été annoncé officielle, mais ça a été fait après.

## Que soit adopté le procès-verbal du 18 juin 2025

Proposée par : Nicole Deba

Appuyée par: Jourdain Lokossou

Pas de demande de vote

## Proposition adoptée à l'unanimité

### 5. Affaires institutionnelles

#### 5.1.Démission au CA AELIES

Le CA prend acte de la démission de Jana Plourde-Faculté des lettres et sciences humaines (27/07/2025).

Simon Ngos annonce qu'il n'est plus membre car son mandat est officiellement terminé. Sa présence est liée aux rapports du RH concernant la CNESST.

A cause de l'urgence du point 7.1. sur l'indexation de la cotisation AELIES, l'assemblée a décidé d'avancer ce point.

#### 7.1. Modification de la résolution sur l'indexation de la cotisation AELIES

Evederson rappelle que concernant l'indexation à 3%, la MES (Ministère de l'enseignement supérieur) nous a informé que ça devrait être fait à 2%.

Louis Xavier pose la question de savoir pourquoi cette rectification alors que l'AELIES est autonome? Et la présidente de répondre en disant que l'université a rejeté 3% et a dit 2% parce que c'est marqué par le taux fixé par la MES (Ministère de l'enseignement supérieur), le rapport n'étant pas encore sorti. S'il faut rester sur la prescription de l'université, il faut passer à 2%. L'université ne nous impose pas, mais on a choisi de s'ajuster à la proposition du Ministère de l'enseignement supérieur (MES).

Evederson propose de revenir à la normale et après des amendements le taux de 2,3% sera retenue par l'assemblée.

#### Résolution CA-2025-08-20/05

"Que la cotisation des membres de l'AELIES pour l'année 2025-2026, soit indexée au taux d'augmentation annuelle du coût de la vie à Québec de 2,3%, suivant l'article 13

**des règlements généraux. Le montant de la cotisation étudiante pour la session d'hiver 2026 est de :  $(30,15\$ + 2,3\% (0,69)) = 30,84\$$ .**

Proposée par : Ingrid Avila Tiomo

Appuyée par: Evederson Previlon

Pas de demande de vote

### **Proposition adoptée à l'unanimité**

## **5.2. Nominations au CA AELIES**

Deux candidats se sont présentés pour intégrer le CA à savoir Moloud Akbarzadeh, représentante de l'ACCEM, doctorante en médecine moléculaire à la faculté de médecine et Siméon Roland Ekodo, adjoint à la chaire publique. D'expression anglaise, la question de la capacité de Moloud à participer au débat et aux prises de décisions. Elle répondra qu'elle participera en présidentiel et elle pourra comprendre les échanges. Quant à Siméon Roland Ekodo, doctorant en communication qui vient pour remplacer Mohamadou Khaly Fall, la question lui est posée de savoir comment il va concilier son statut d'employé et d'administrateur. Giresse rappelle cependant qu'il y a eu un précédent avec Mélina Semour qui était employé de la chaire publique et membre du CA, sans oublier le cas de Camille Baril.

Il y a des précédents mais dans les dossiers délicats, il peut se réserver.

Le président d'assemblée posera la question de savoir s'il y a un article sur la question de l'implication d'un employé au CA ou ce sont juste des interprétations?

Corneille Caorelle reposera la même question de savoir s'il y a dans les règlements généraux de l'AELIES un point relatif au conflit d'intérêt? Pour elle, il n'y a aucun problème à être employé et administrateur car il y a des membres du CX qui siègent aussi au CA. Par ailleurs seule l'article 67.3 fait mention de l'éligibilité d'un employé qui doit démissionner avant de déposer sa candidature au CX. Il n'y a aucune mention dans les RG pour un employé de s'impliquer comme administrateur.

Les administrateurs ont juste l'obligation de déclarer les conflits d'intérêts au cas où il en arrive, notamment des points sur les RH, les questions financières ou sur les employés. Donc de l'avis de quelques-uns, Siméon Roland aura un mandat très limité dans des prises de positions et de décisions. Et à lui de répondre qu'il n'y a aucun souci.

### Résolution CA-2025-08-20/06

**Que Moloud Akbarzadeh rejoigne le CA de l'AELIES en tant représentante de l'ACCEM**

**Que Simeon Ekodo rejoigne le CA de l'AELIES en tant représentante de l'AECSCOM**

Proposée par : Dolores Deba

Appuyée par: Marion Assogba

Pas de demande de vote

### Proposition adoptée à l'unanimité

Concernant la question de l'implication des membres au sein du CA de l'AELIES, Salimatou et Félix ont répondu que des courriels sont envoyés aux associations et des dispositions sont prises pour recruter lors du barbecue de la rentrée. Et certaines associations ne sont pas en effectif complet d'où la difficulté pour elles de se représenter au sein du CA. Dolores encourage d'aller vers les facultés pour que les membres soient interpellés pour intégrer le CA. Jourdain ajoute que dans le cadre des travaux de la commission d'enquête, il a vu passer des courriels de demandes d'informations de la part des associations, adressés à la coordination aux affaires institutionnelles et aux affaires internes. Au lieu de répondre, le courriel a servi de balle de ping-pong entre les officiers et pendant ce temps, les associations sont en manque de réponse.

### 5.3. Nominations des membres aux CCC

Le président d'assemblée a rappelé que pour les instances décisionnelles les candidatures composées de la lettre de motivation et du CV, doivent être envoyé au CA pour appréciation avant de passer au vote. Mais pour les instances mixtes, externes et internes, c'est au comité de suivi des CCC de travailler sur les différentes candidatures. Pour les nominations du jour, les candidats pour la plupart sont déjà en mandat ou dans le CX, et ils n'ont pas vu la nécessité d'envoyer encore des CV qui figurent déjà dans basecamp. Louis Xavier proposera que les candidatures soient faites en bonne et due

forme. Ce qui va amener le CA à reporter toutes les candidatures afin que les procédures soient respectées.

Pour le cas de la représentante de l'AELIES au CA de l'université Laval, une résolution a été faite : **Que Laurence Vaillancourt participe au CA de l'université en attendant la nomination d'un/d'une représentant-e par le CA lors de la prochaine assemblée.**

#### **Résolution CA-2025-08-20/07**

Proposée par : Ingrid Avila Tiomo

Appuyée par: Marion Assogba

Pas de demande de vote

#### **Proposition adoptée à l'unanimité**

#### **5.4. Rapports mensuels du comité exécutif**

Des observations ont été faites afin d'harmoniser les rapports, et de préciser en quoi l'activité s'insère dans le plan d'action.

#### **5.5 Information sur le poste de l'attaché à la communication par intérim**

Concernant l'intérim au poste de l'attaché à la communication, la présidente propose: Que soit approuvé le contrat de service de Guillaume Plante comme attaché à la communication par intérim.

Marion demandera de faire une mise en contexte concernant le poste de l'attaché à la communication et Dolores posera la question de savoir si quelqu'un peut commencer sans être entériner. La réponse lui sera donnée en citant l'article 57.6 des RG qui stipule qu'une embauche d'un employé peut se faire sous réserve entérinement par le CA.

#### **Résolution CA-2025-08-20/08**

**Que soit approuvé le contrat de service de Guillaume Plante comme attaché à la communication par intérim.**

Proposée par: Ingrid Avila Tiomo

Appuyée par : Marion Assogba

Pas de demande de vote

#### **Proposition adoptée à l'unanimité**

## 6. Ressources humaines

### 6.1. Retour sur les travaux de la commission du CA sur le climat du CX

L'administrateur Jourdain Lokossou a pris la parole pour présenter le rapport des travaux de la commission d'enquête:

**"Membres de la commission :**

Adegbola, Carine

Déba, Dolores Nicole Kouyo, Guy Alain Sylvanus Lokossou, Jourdain

Mpey, Giresse

#### 1. Contexte

Au CA du 18 juin 2025, le comité RH a fait un compte rendu sur le climat de travail au sein du conseil exécutif. Le comité a présenté plusieurs signalements et allégations d'intimidation, d'agression physique, de violence verbale et d'harcèlement. Les faits et les preuves connus alors étaient tous présentés par la présidence qui a aussi présenté un certificat d'arrêt de travail pour une durée d'un mois, en lien avec la dégradation de sa santé psychologique qui serait due au climat de travail au CX. À l'issue des discussions qui ont eu lieu à huis clos, le CA a conclu qu'on ne s'aurait se fier uniquement à la parole d'une seule partie pour tirer des conclusions. Par conséquent, le CA a mis en place une commission pour enquêter sur les allégations et proposer des solutions pour l'amélioration du climat de travail entre les officiers.

#### 2. Procédure d'enquête

- Lecture des échanges de mails et autres documents transmis par le comité RH et la présidence.
- Audition de tous les officiers à l'exception de la coordination à la recherche qui n'a pas répondu aux sollicitations de la commission d'enquête.
- Triangulation des informations recueillies.

#### 3. Constats et faits établis

- Au moins deux officiers se sentent victimes d'intimidation et de harcèlement.

- Au moins quatre officiers sont accusés, d'intimidation, de harcèlement ou d'agression.
- Problèmes de communication entre les officiers : non-rétroaction aux courriels dans un délai raisonnable ; rétention d'information par égo, orgueil ou principes subjectifs ;

Date : 18 août 2025

- utilisation de caractères jugés non conventionnels dans les échanges de courriels et
- interprétés comme des agressions ou intimidations.
- Violences verbales dans les prises de paroles au CX et autres rencontres des officiers : utilisation de mots ou de tons inappropriés, non-respect de tour de parole.
- Conflit de rôles entre certains officiers qui découle soit de la mauvaise connaissance des prérogatives et tâches individuels ou soit de l'interprétation circonstancielle des règlements généraux.
- Mauvaise foi ou mauvaise connaissance des faits caractéristiques d'harcèlement, d'intimidation et d'agression en milieu universitaire ou OBNL.
- Détournement des CX de leur usage originel pour servir à des questions qui relèvent des prérogatives individuelles de certains officiers ce qui entraîne un blocage dans le fonctionnement.
- Mauvaise connaissance du fonctionnement d'un CX et du code Morin.
- Contradictions ou vides juridiques dans les règlements généraux, entraînant des interprétations personnelles et circonstancielles.
- Excès d'orgueil et d'égo de certains officiers entraînant un manque d'esprit d'équipe
- Inefficacité du comité RH dans le recrutement d'employés.
- Problèmes personnels sous-jacents entre certains officiers, qui rejaillissent dans la communication et la collaboration entre coordinations.

#### 4. Propositions de résolutions

Considérant les faits et constats indiqués ci-dessus, la commission propose :

**Résolution 1** : La suspension de la TENUE des CX pour une durée de 30 jours pour permettre au CA de mettre en place certaines conditions avant la reprise des CX.

**Résolution 2** : Durant la période de suspension, les officiers conservent leurs prérogatives mais doivent communiquer par courriel en mettant la présidence et tous les autres officiers en copies sauf pour certains dossiers confidentiels ou reconnus comme tel. Si un officier a un point de décision nécessitant le vote de ses collègues, il ou elle doit le formuler clairement par courriel. Les autres officiers disposent de trois jours ouvrables pour donner leur avis. Le cas échéant, ils ou elles sont réputé.es consentant.es.

**Résolution 3** : Durant la période de suspension,

1. (i) le CA doit clarifier les tâches liées à chaque poste en complément aux règlements généraux ;
2. (ii) tous les officiers doivent suivre obligatoirement une formation organisée par le CA sur les faits caractéristiques de harcèlement, d'intimidation et de violence verbale en milieu universitaire ou OBNL ;
3. (iii) tous les officiers doivent suivre obligatoirement une formation organisée par le CA sur le code Morin, le rôle et le fonctionnement attendu du CX ;
4. (iv) les séances de formations obligatoires sus-indiquées se tiendront sur les dates habituelles de tenue des CX ;
5. (v) le CA doit voter une politique de fonctionnement interne pour encadrer les relations entre les officiers d'une part, et entre les officiers et les employés d'autre part.

**Résolution 4** :

- Considérant que le CX a suspendu la bourse de la présidence pour une quinzaine en raison de son arrêt maladie,
- Considérant que la présidence a présenté un certificat d'arrêt maladie au comité RH avant son départ en arrêt,
- Considérant que les règlements généraux ne prévoient pas ce qu'il faut faire spécifiquement dans le cas d'espèce,

- Considérant qu'il y a déjà eu une un précédent où l'officier qui est allé en congé maladie a reçu sa bourse en intégralité,
- Considérant que la présidence vit cette situation comme une injustice,  
La commission recommande que soit remboursée à la présidence, un montant de 903.96 CAD

représentant sa bourse non versée par le CX durant son arrêt maladie.

**Résolution 5 :**

- Considérant que la présidence a fait sa campagne et a été élue principalement avec un projet de restructuration du fonctionnement de l'AELIES,
- Considérant que ce projet ne figure pas spécifiquement dans le plan d'action annuel proposé par le CX,
- Considérant que la présidence estime que le CX tente de la dépouiller de son projet et de réduire son mandat à une simple gestion des employées,

La commission recommande que soit donné à la présidence, l'opportunité de présenter le plan d'action de son projet de restructuration au CA pour lecture, amendement et vote, si le projet est jugé pertinent.

**Résolution 6 :**

- Considérant que le CA ne dispose ni de présidence, ni de secrétariat permanent pour faciliter le suivi de ses résolutions,
- Considérant que la coordination aux affaires institutionnelles qui jouent le rôle de secrétariat du CA sera directement affectée par les résolutions ci-dessus et ne peut être à la fois juge et partie,

La commission recommande la mise en place d'une commission de suivi de l'application des résolutions ci-dessus. Ladite commission sera composée d'au moins trois administrateurs volontaires. La commission de suivi de l'application des résolutions désignera des observateurs qui participeront à au moins quatre séances consécutives de CX à compter de la reprise des CX. Ladite commission rendra compte au CA aussi souvent que nécessaire."

Jourdain Lokossou à la suite de sa lecture affirmera que les accusations sont suffisamment graves et les personnes doivent être démises de leurs fonctions. Il rajoute qu'il se range derrière la décision du CA.

A la suite de son rapport, plusieurs observateurs présents et administrateurs ont pris la parole:

Emmy Lapointe (observatrice) : On mélange beaucoup de choses dans un même dossier : intimidation, harcèlement, climat, communications. On doit dissocier les difficultés de communication des situations mêlant le harcèlement, car cela implique qu'il y a des victimes et l'association a une tolérance zéro pour le harcèlement. Quelles sont les mesures mises en place pour agression et pour harcèlement.

Dolores Deba : Nous avons entendu toutes les parties et selon ce qui nous a été rapporté, il est impossible de dire s'il y a du harcèlement ou non, car certaines personnes ont dit qu'elles sont harcelées, d'autres personnes accusées disent le contraire. Il n'y aucune preuve qu'une personne ait subi des agressions donc pourquoi parler de suspension? On ne peut pas s'appuyer sur la parole de quelqu'un pour suspendre une autre.

Louis Xavier (observateur) : Le CA de l'AELIES n'est pas un tribunal. L'AELIES est responsable du climat de travail et sa politique de harcèlement exige de croire les victimes. Il est décevant de voir que les personnes qui ont commis ces actes ne soient pas destituées et qu'elles soient encore parmi nous.

Simon Ngos (observateur) : C'est assez sensible, le harcèlement doit être traité à part. Un signalement a été fait depuis plusieurs mois et il faut des mesures conservatoires dès qu'un signalement est fait selon la politique de harcèlement de l'AELIES.

Giresse : Il n'y a pas eu de harcèlement ni d'agressions, il s'agit juste des situations difficiles de collaboration.

Après plusieurs interventions Giresse propose de consulter les recommandations. Il souligne qu'on ne peut pas détruire la vie des personnes sur des faits dont on n'a pas la tangibilité, sur quelle base doit-on parler de suspension?

La présidente Ingrid Avila Tiomo a formulé deux demandes au CA pour qu'on puisse avancer. La première consiste à adopter les recommandations de la commission d'enquête.

**Résolution CA-2025-08-20/09**

**Que les recommandations de la commission d'enquête soient reçues et approuvées par le CA**

Proposée par: Jourdain Lokossou

Appuyée par : Dolores Deba

Pas de demande de vote

**Proposition adoptée à l'unanimité**

Ingrid Avila va ensuite demander à ce qu'il soit mentionné au procès-verbal qu'elle subit du harcèlement depuis son entrée en mandat, notamment lorsqu'elle a voulu mettre en place la politique transitoire de fonctionnement interne et que cela a continué jusqu'à ce jour. Elle ajoute qu'on ne peut continuer à tolérer un climat de travail pareil et que puisque les avis les avis sont partagés, elle tient à ce que cela soit porté à l'attention du CA.

Jeff René intervient rapidement pour indiquer son malaise et informe le CA de sa démission immédiate au regard de la situation et indique qu'il enverra une lettre écrite dès le lendemain. Le président d'assemblée prend acte de l'annonce de démission de Jeff et notifie le CA qu'il recevra une lettre de démission prochainement. Sylvanus Kouyo intervient pour demander si c'est tout ce qu'il y a à faire pour une démission et si la démission est effective immédiatement. La présidence d'assemblée répond à l'affirmative puisque Jeff l'a confirmé devant le CA et a dit qu'il enverra la lettre de démission par la suite.

Épuisés par ces échanges, plusieurs observateurs et administrateurs se sont retirés et la perte du quorum a été constatée.

**6.2. Dossiers CNESST -ajourné**

**6.3. Prestations de l'avocat de l'AELIES -ajourné**

**6.4. Rapport d'embauche chaire publique-entérinement-ajourné**

**6.5. Rapport d'embauche adjointe à la reception-entérinement-ajourné**

**7. Affaires financières**

**7.1. Adoption du budget prévisionnel 2025-2026 -ajourné**

**8. Affaires internes**

**8.1. Barbecue de la rentrée et Branding de l'AELIES-décision**

**8.2. La journée nationale de la vérité et de la réconciliation des peuples autochtones-ajourné**

**8.3. La deuxième édition de la semaine de l'inclusion du 06 au 12 octobre 2025-ajourné**

**9. Affaires externes et politiques**

**9.1. Présentation du projet carrefour solidaire-ajourné**

**9.2. Augmentation des frais de stationnement, actions en cours -ajourné**

**9.3. Partenariat UTILE-AELIES, avancement du projet Points aux lièvres-ajourné**

**10. Chaire publique**

**11. Café Fou AELIES-ajourné**

**12. Halte-garderie de l'AELIES-**

**13. Varias**

**14. Date du prochain CA-17 septembre 2025**

Après vérification du quorum le président d'assemblée a mis fin à la séance à 20h35, en ajournant tous les points restants.

**15. Levée de l'assemblée**

**Que soit levée la rencontre du CA du 20 août 2025**

**Résolution CA-2025-08-20/07**

Proposée par: Dolores

Appuyée par : Ingrid

**Que soit levée la rencontre du CA du 18 juin2025**

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire du 20 août 2025 de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures.

---

Pas de demande vote

**Adoptée à l'unanimité**

---

**Fin de la rencontre du CA du 20 août 2025 à 20h35**

---



---

Coordination aux affaires institutionnelles

Félix Constantin Ntonye

Président

Derrick Thaciano Cakpo